



RAPPORT TRIMESTRIEL

**DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DU SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
DU PLAN D'ACTION ET DES RECOMMANDATIONS DES ENQUETES MENEES
PAR LE CABINET MAZARS, L'AUDIT INTERNE ET LE COMITE D'AUDIT,
ET DE TOUT AUTRE AUDIT SPECIAL**

Deuxième Trimestre 2010

Suite aux mutations intervenues à la Banque depuis le début de l'année en cours, le Gouverneur a réaménagé la composition du Groupe de Travail chargé du suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action par les Décisions n° **18/GR/2010** du 21 avril 2010 et n° **20/GR/2010** du 03 mai 2010, afin d'associer notamment le Représentant Résident du FMI aux travaux dudit Groupe (Annexe 1).

C'est dans cette nouvelle configuration que le Groupe du Travail a fait le point de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures prescrites par le Plan d'Action, au cours de deux réunions dont les comptes rendus sont joints en annexe (Annexe 2).

Il en ressort que l'exécution du Plan d'Action s'est accélérée au cours des derniers mois en relation avec le contexte décrit ci-dessous. Bien que le taux de réalisation des mesures échues au 30 juin 2010 ne soit que de 72 %, contre 75 % à fin mars 2010, **la mise en œuvre du Plan d'Action s'est améliorée au regard de la portée des mesures prises qui visent pour l'essentiel le renforcement et l'efficacité des contrôles et la rationalisation de la chaîne des dépenses à la Banque, à l'exemple de l'adoption des Codes de marchés et des Manuels de procédures de gestion des marchés.** Le détail des statuts de chacune des mesures échues et non échues est indiqué dans la matrice jointe au présent rapport (Annexe 3).

[Signature]

1. Contexte

Il convient de rappeler que lors de la réunion tenue à Brazzaville le **04 juin 2010**, le Comité Ministériel a été très préoccupé par la dégradation des relations entre la BEAC et le FMI, du fait des risques qu'elle fait courir sur les programmes de certains pays. A ce titre, il a instruit le Gouverneur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour une meilleure mise en œuvre du Plan d'Action convenu avec le FMI.

De plus, le Conseil d'Administration, lors de sa session ordinaire du **24 juin 2010**, a pris une résolution demandant au Gouverneur d'établir un bilan à mi-parcours de l'application du Plan d'Action au **30 juin 2010**, qui devra entre autres identifier les mesures échues non mises en œuvre et en expliquer les causes du retard.

Ainsi, le présent rapport se propose de passer en revue la mise en œuvre de toutes ces mesures et les perspectives des actions en cours et futures afin de respecter à terme le Plan d'Action.

2. Mise en œuvre des mesures du Plan d'Action

Le passage en revue de la mise en œuvre des mesures du Plan d'Action comprend les mesures échues au **30 juin 2010** et les mesures non échues à cette date qui connaissent toutefois un début d'exécution.

a) Mesures échues au 30 juin 2010

Il y a lieu de faire une distinction entre les mesures échues au 30 juin 2010 proprement dites et les autres mesures qui, échues au premier trimestre 2010, n'ont pas été mises en œuvre.

Sur les dix (10)¹ mesures qui n'étaient pas complètement mises en œuvre au **31 mars 2010**, quatre (4) ont été réalisées. Il s'agit des mesures **3e, 3k, 13b et 19**.

Pour les six (6) autres mesures restantes, les actions suivantes ont déjà été engagées :

- un audit de la salle des marchés a été conduit par le Cabinet Mazars Sénégal au cours du mois de juin 2010, mais cet audit s'est avéré non conforme aux attentes, d'où la nécessité de le reprendre en s'attachant les services d'un expert en vérification interne. Les termes de référence pour

¹ Contre quatre (4) mesures dans le Rapport du premier trimestre.

le recrutement de ce consultant seront soumis prochainement aux services du FMI en vue du lancement de l'appel d'offres avant fin **août 2010** ;

- l'appel d'offres relatif à l'audit des grands marchés a été lancé. Un cabinet sera sélectionné au cours de la prochaine réunion du Comité d'Audit avant le **31 juillet 2010** (mesure **10**) ;
- une consultation à domicile a été engagée le 15 juillet 2010 en vue de procéder à la révision des missions des Commissaires aux Comptes notamment au regard de leurs responsabilités en cas de défaillance et l'inclusion dans les Statuts de la BEAC des dispositions relatives au Contrôle Interne. Par ailleurs, le Gouvernement de la Banque s'est engagé à réviser les Lettres de Mission des Commissaires aux Comptes en vue d'élargir leur champ d'investigations et de renforcer leur rôle au sein de la Banque. Cette révision interviendra lors de la vérification des comptes de l'année 2010 étant donnée que l'audit des comptes de l'année 2009 est achevé (mesures **13a**, **13c** et **14**) ;
- le Comité d'Audit et la DGCG poursuivent actuellement les investigations au niveau du BEP en procédant à l'analyse des comptes des années antérieures à **2004**, des chèques inférieurs à 10.000 euros, des mises à disposition des agents de la Banque et des disques durs utilisés par Mr NDZAMBA. Le rapport y relatif devrait être disponible avant fin **août 2010** (mesure **16**).

Concernant les actions échues au cours du deuxième trimestre, huit (**8**) mesures sont arrivées à échéance, parmi lesquelles, cinq (**5**) ont été exécutées dans les délais impartis. Les trois (**3**) autres mesures sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- l'adoption du Statut Particulier des Inspecteurs et des Auditeurs et la mise à jour de la Charte d'Audit de la Direction Générale du Contrôle Général dont les projets sont en cours d'examen par le Gouvernement de la Banque avant d'être soumis à la validation du Comité d'Audit et à leur adoption par le Conseil d'Administration (mesures **3h** et **3i**) ;
- l'action d'assainissement de toutes les filières comptables, de gestion et de contrôle budgétaires de la BEAC, particulièrement aux Services Centraux et dans les Centres importants est prise en compte dans le champ d'audit du Cabinet CAC ainsi que par les Décisions du Gouverneur transférant, d'une part, la gestion du Compte d'opérations et du Swift à la Direction des Opérations Financières (DOF) et d'autre part, le poste de capture



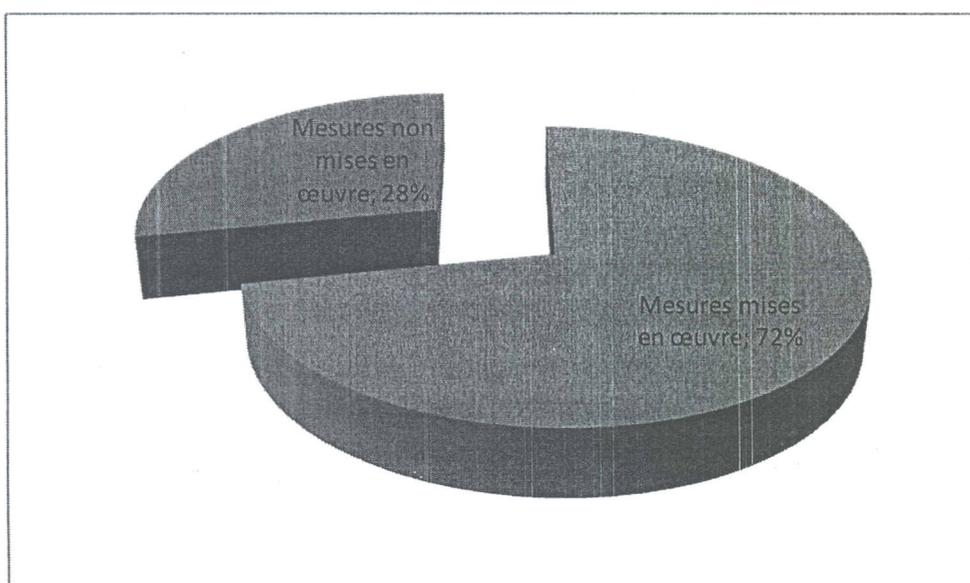
SYSTAC de la Direction de l'Investissement, du Patrimoine et de la Gestion (DIPG) à la Direction des Systèmes et Moyens de Paiement (DSMP). Le redéploiement des effectifs de la Direction de la Comptabilité interviendra avant fin **septembre 2010** (mesure 15).

b) Mesures non échues au 30 juin 2010 :

Bien que non échues, certaines de ces mesures ont enregistré un début d'exécution :

- s'agissant de l'élaboration de la cartographie des risques de la Banque, une première mouture de toutes les unités opérationnelles des Services Centraux sera disponible au **31 juillet 2010** (mesure 3g) ;
- un projet de modification du chapitre 2 des Statuts de la BEAC visant le renforcement des attributions et de l'efficacité du Comité d'Audit a été soumis pour adoption aux Administrateurs par la voie de la consultation à domicile le 15 juillet 2010 (mesure 4) ;
- les Cellules Internes de Contrôle (CIC) ont été instituées aux Services Centraux et dans les Directions Nationales de la BEAC. La nomination des premiers responsables interviendra avant fin **juillet 2010** (mesure 5a).

Au total, sur les trente huit (38) mesures du Plan d'Action, trente deux (32) sont concernées par l'échéance du **30 juin 2010**. Sur ces trente deux (32) mesures vingt trois (23) ont été mises en œuvre, soit un pourcentage de réalisation de **71,87%** illustré dans le graphique ci-après :



La Matrice du Plan d'Action joint au présent rapport fournit, mesure par mesure, le statut qui y est attaché. Ce qui permet de mieux apprécier les efforts réalisés par la Banque pour tenir ses engagements (Annexe 3).



En conclusion, il ressort que la mise en œuvre du Plan d'Action s'est accélérée au deuxième trimestre 2010 et la portée des mesures s'est approfondie.

En effet, les actions qui ont été menées au cours du deuxième trimestre visent, pour l'essentiel, le renforcement et l'efficacité du contrôle interne et une rationalisation de la chaîne des dépenses à travers notamment, l'adoption par le Conseil d'Administration, en sa séance du 24 juin 2010, du Code des Marchés et du Manuel de procédures de passation des marchés.

Yaoundé, le 16 juillet 2010

Le Président du Groupe de Travail,

Jean-Michel MONAYONG NKOUMOU